

**DECISION N° 2024-14**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico social d'Orbec en Auge, représentant légal des établissements,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 avril nommant Monsieur Nicolas BOUGAUT directeur des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et de l'établissement public médico-social d'Orbec en Auge à compter du 4 juin 2019 ;

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,

Vu la mise en place du nouvel organigramme de la direction des centres hospitaliers de Lisieux, Pont l'Évêque, Vimoutiers et l'Etablissement Public Médico-Social d'Orbec en Auge le 2 avril 2024.

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Lise COME, Directrice Adjointe en charge du CH Pont-l'Évêque, délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GRANDJEAN, Adjoint des Cadres Hospitalier, responsable du bureau des admissions de l'EHPAD du centre hospitalier de Pont l'Évêque.

**Article 2 :** Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel GRANDJEAN pour signer tous documents administratifs relatifs au décès d'un résident ou d'un patient du centre hospitalier de Pont-l'Évêque.

**Article 3 :** En application de l'article D 6143-35 du Code de la Santé Publique, la présente délégation de signature peut être retirée à tout moment

**Article 4 :** Cette décision prend effet à compter du 19 juillet 2024

Fait à LISIEUX, le 19 juillet 2024

Exemplaires de signatures autorisées :

Le Directeur  
Délégué

Nicolas BOUGAUT



L'Adjoint des Cadres  
Délégué

Emmanuel GRANDJEAN

Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'ARS de Normandie
- Monsieur le Président du Conseil de Surveillance de Pont l'Évêque
- Trésorerie Hospitalière du CHU de Caen
- Recueil des actes administratifs
- Dossier
- Affichage